



ICP

UNIVERSITAS
CATHOLICA
PARISIENSIS

Zoom
sur

Pour Claude Lefort, la conflictualité est le moteur de la démocratie

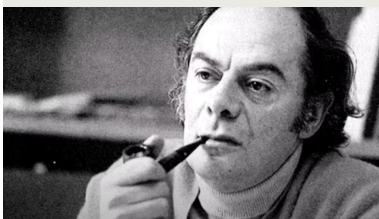
Notre démocratie est en crise, comment la réinventer ? Selon le Philosophe Claude Lefort (1924-2010), la démocratie ne vise pas l'unité fusionnelle du peuple et du chef, elle est au contraire fondée sur une conflictualité constitutive et indépassable qui crée la dynamique politique.



Recevez l'actualité de l'ICP !

Je choisis mes centres d'intérêts

Par Nicolas Poirier, Docteur en Science politique, Habilité à diriger des recherches (HDR) en philosophie contemporaine



Le philosophe français Claude Lefort (1924-2010). DR

THE CONVERSATION

Après avoir milité au sein du groupe de gauche révolutionnaire anti-léniniste et anti-stalinien "Socialisme ou barbarie", jusqu'à la fin des années 1950, Claude Lefort (1924-2010) a cherché à repenser la démocratie comme régime politique fondé sur la

conflictualité. Alors que son compagnon de lutte Cornelius Castoriadis (1922-1997) estimait qu'il fallait travailler à démocratiser le pouvoir, pour le rendre participable par tous, Lefort a imaginé une autre forme d'agir démocratique. Il s'agissait, pour lui, de contester le pouvoir en revendiquant des droits contre lui, mais sans se donner pour objectif de l'exercer, en tout cas pas directement.

La conflictualité démocratique

Ainsi, à partir de la lecture de Maurice Merleau-Ponty (1908-1961) et de Machiavel (1469-1527), mais aussi sous l'influence du psychanalyste Jacques Lacan (1901-1981), Lefort repense la société sur la base d'un clivage structurel. Cette idée de « division du social » lui permet de mieux cerner le phénomène politique, et d'en tirer des conséquences cruciales. En effet, lorsqu'on reconnaît la division de la société, il n'est plus possible de donner pour objectif à l'action politique le dépassement définitif de ces clivages. Ce que pouvait encore envisager le marxisme ou même, sous une autre forme, l'idéal républicain fondé sur l'existence d'un Bien commun.

De quoi est fait cet antagonisme social indépassable ? À suivre Machiavel, d'une division première entre deux humeurs : le désir des Grands de commander et d'opprimer le peuple ; le désir du peuple de n'être ni commandé ni opprimé par les Grands. Si ce conflit est originaire, c'est qu'il n'est pas assimilable à une opposition d'intérêts, dû à un partage inégal des positions sociales et des richesses, mais qu'il renvoie à une division plus fondamentale entre deux tendances constitutives de la cité. C'est la confrontation de celles-ci qui fait naître cette dynamique historique qu'est la politique.

Il ne faut donc pas le prendre comme un état de fait domageable. Ce conflit, s'il est aussi porteur d'une menace de dissolution, forme la matrice d'une dynamique où les luttes pour la liberté et l'égalité engendrent un ordre qui se nourrit de ce désordre. Ainsi, c'est en vertu de ces tumultes que la cité romaine a pu instaurer des lois qui donnent forme à cet appétit de liberté.

Le lieu vide du pouvoir

La République française étant conçue comme « une et indivisible », l'idée de division est aujourd'hui souvent ramenée au risque de sédition. On tend parfois à assimiler le conflit à une sorte de guerre, certes larvée, qui conduirait au morcellement de la société et au communautarisme. Pour Lefort, c'est précisément en vertu de la division qui la scinde que la société est une politiquement : pour pouvoir entretenir un rapport avec l'autre, il faut être séparé de lui, ou alors on court le risque de la dérive fusionnelle.

C'est ici que le pouvoir entre en jeu : si les différentes composantes de la société tiennent ensemble, c'est grâce à la figuration symbolique qu'il opère à travers des procédures formelles ou des rituels institutionnels. L'unité existe via la référence à des lois communes. Elle n'est pas une identité figée sous la figure d'un chef inamovible qui incarnerait en sa chair le peuple, et auquel les citoyens seraient donc tenus de s'identifier. Une démocratie digne de ce nom doit refuser la représentation d'un « peuple-Un » (unité close sur elle-même en un sens ethnique, idéologique ou bien religieux) au nom duquel les dirigeants exerceraient le pouvoir sans y ménager aucun vide.

De ce point de vue, la démocratie doit se comprendre en tant que forme de société où le pouvoir ne relève pas de la transcendance religieuse mais est reconnu comme une instance inappropriable. Celle-ci dessine les contours d'un « lieu vide » à partir desquels peut se développer la vie politique.

C'est pourquoi Lefort parle de la démocratie comme du « régime de l'indétermination » : rien n'est jamais donné une fois pour toutes en termes d'institutions aussi bien que d'orientations politiques. Tout est virtuellement susceptible d'être remis en question. La conséquence la plus notable de cette indétermination radicale se trouve dans ce que Lefort nomme « la dissolution des repères de la certitude ».

La politique des droits de l'homme

À cet égard, l'idée d'un lieu vide du pouvoir signifie qu'un régime démocratique doit aménager une place pour le pouvoir qui ne soit appropriable par aucune force. On s'aperçoit vite qu'on en est encore loin : la démocratie apparaît à l'heure actuelle comme travaillée par de lourds mécanismes de captation et de confiscation oligarchique du pouvoir, que ce soit sur le plan politique ou sur le plan économique.

Faute d'une figuration symbolique du pouvoir, les conflits empruntent actuellement des formes plus virulentes, qui peuvent donner l'impression d'une rechute dans un état de désordre permanent. Le problème tient sans doute précisément, et paradoxalement, au refus de ces institutions de donner sa place véritable au conflit.

Claude Lefort ne propose certes rien de très concret concernant ce qu'il faudrait faire pour rendre l'appropriation du pouvoir impossible : les seules ressources à cet égard sont celles manifestées par l'inventivité démocratique. Et celle-ci ne part pas de rien : elle tire son origine, et sa force, du radicalisme démocratique porté par la révolution des droits de l'homme. Selon le philosophe, les droits de l'homme et du citoyen proclamés en 1789 se dérobent justement à tout pouvoir qui prétendrait s'en emparer – religieux ou mythique, monarchique ou populaire :

« Ils sont en conséquence, en excès sur toute formulation advenue : ce qui signifie encore que leur formulation contient l'exigence de leur reformulation ou que les droits acquis sont nécessairement appelés à soutenir des droits nouveaux. »

L'intérêt des analyses de Lefort à ce sujet consiste à faire ressortir la dimension politique des droits de l'homme. Ces derniers ne sont pas seulement des droits de l'individu opposés et opposables au pouvoir de l'État : ils sont inséparables de l'espace social démocratique. Preuve en est, ils ont été les générateurs d'un approfondissement et d'une radicalisation des institutions républicaines dans le sens de la démocratie sociale. C'est en effet en leur nom que se sont multipliés des luttes pour la conquête de droits de nature économique et sociale (droit de grève, droit de se syndiquer, droit relatif au travail et à la Sécurité sociale), mais également sur d'autres terrains, comme les droits des femmes, des immigrés, des détenus, des homosexuels, etc. Ces revendications transgressent les frontières légitimes du cadre à l'intérieur desquelles les problèmes d'ordre public étaient à l'origine censés se poser, indiquant un sens du droit et un souci pour la justice bien plus aigus que par le passé.

Le double refus de dominer et d'être dominé

Ainsi, en dépit de ses limites avérées, en tout cas dans le contexte historique de sa proclamation, la déclaration de 1789 inaugure une histoire de la contestation politique soucieuse de radicaliser les principes de l'État de droit, en cherchant à poser dans l'espace public des problèmes que les institutions républicaines ont pendant longtemps refoulés. À travers la récusation d'un pouvoir arbitraire, la Déclaration des droits de l'homme fait vaciller la représentation d'un monde absolument hiérarchisé : aucune revendication n'étant plus en soi illégitime, tous les termes du débat politique pourront faire l'objet d'une redéfinition et d'une recomposition sans fin.

De ce point de vue, le grand mérite de Lefort est d'avoir fourni la définition politique par excellence de la démocratie. On doit en effet, d'après lui, se former une représentation du peuple entendu « non comme unité souveraine indivise, non comme affirmation d'une identité communautaire, non comme hostilité à un ennemi intérieur défini selon les besoins de la construction de l'unité nationale, mais comme partage d'un simple affect fondamental qui est le refus d'être dominé et de dominer, ou encore comme ensemble hétéroclite de ceux qui n'ont pas besoin d'autre unité que leur commun désir de se soustraire au désir de domination dont ils sont l'objet de la part des « Grands » et des possédants ».

C'est cette détermination fondamentale qui se trouve investie dans les récentes mobilisations démocratiques contre le recul des droits et la régression vers l'autoritarisme, notamment les graves atteintes à l'État de droit et aux contre-pouvoirs par le gouvernement de Donald Trump aux États-Unis. En ce sens, il est tout à fait loisible de voir dans la pensée de Lefort de quoi nourrir une exigence de démocratie « intégrale ».

Cet article est republié à partir de The Conversation sous licence Creative Commons. Lire l'article original.

Publié le 17 octobre 2025 – Mis à jour le 31 octobre 2025

A lire aussi

À LA
UNE

THE
CONVERSATION

Tous les tags

